

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 21 septembre 2020, Avis :
---	---

Rapporteur : **Germain ROESCH**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux Conditionnements alimentaires et matériel d'hygiène à usage unique Lots 1 et 2

Afin de pourvoir aux besoins en conditionnements alimentaires et matériel à usage unique, notamment pour la cuisine centrale, les multi-accueils et les écoles de la ville, une consultation a été effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été allotie comme suit :

Lot n°1 Conditionnements alimentaires à usage unique

Lot n°2 Matériel et matériel d'hygiène à usage unique

Le marché est un accord-cadre de fournitures, traités à bons de commande sur la base de prix unitaires, pour des montants minimum et maximum par période respectivement fixés comme suit :

Lots	Désignation	Montant minimum HT	Montant maximum HT
1	Conditionnements alimentaires à usage unique	1 000 €	15 000 €
2	Matériel et matériel d'hygiène à usage unique	4 000 €	150 000 €

L'accord-cadre débutera à compter de sa date de notification pour une durée de douze (12) mois. Il sera reconductible trois (3) fois maximum par période douze (12) mois.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget.

La Ville a reçu 1 offre pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2, jugées au regard des critères ci-dessous :

Critère 1 : Prix sur 60 points apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE selon la formule :

Note de l'offre = (montant de l'offre la moins disante x 60) / montant de l'offre analysée

Critère 2 : Valeur technique sur 25 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous critères suivants :

- La pertinence du niveau de qualité des produits proposés (fiches techniques et échantillons) (15 points)
- La pertinence des modalités de commande, de livraison, de remplacement, de gestion des stocks (10 points)

Critère 3 : Délais sur 10 points apprécié à partir de l'acte d'engagement selon la formule :
Note de l'offre = (délai de l'offre le plus court x nombre de points) / délai de l'offre analysée

- Délais de livraison pour une commande normale (5 points)
- Délais de livraison pour une commande urgente (3 points)
- Délais de mise à disposition d'une nouvelle référence (2 points)

Critère 4 : Valeur environnementale sur 5 points apprécié à partir du cadre du mémoire technique au regard des sous critères suivants :

- Pertinence du Recyclage des déchets et de l'impact environnemental (3 points)
- Pertinence liée à l'empreinte carbone (2 points)

Dans sa séance en date du 17 septembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes qui présentaient les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 relatif aux Conditionnements alimentaires à usage unique : société USAGUNIC domiciliée ZAC de Roumagnac à GAILLAC (81600),
- Lot 2 relatif aux Matériel et matériel d'hygiène à usage unique : GROUPE PLG ALLODICS domiciliée ZA Les Doucettes - 29 avenue des Morillons BP 40080 à GARGES LES GONESSE (95144).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif Conditionnements alimentaires et matériel et matériel d'hygiène à usage unique pour les lots suivants :

- Lot 1 relatif aux Conditionnements alimentaires à usage unique, à la société USAGUNIC, sise ZAC de Roumagnac à GAILLAC (81600),
- Lot 2 relatif aux Matériel et matériel d'hygiène à usage unique, au GROUPE PLG ALLODICS, sise ZA Les Doucettes - 29 avenue des Morillons BP 40080 à GARGES LES GONESSE (95144).

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.